



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (Titre 1er du livre V du Code de l'Environnement)
UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE PAR ARRETE PREFECTORAL N° 136 DU 08 MARS 2019
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR
- LA SOCIETE RECIPHARM -

CETTE INSTALLATION CONSTITUE UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE LA RUBRIQUE N° 2940 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES.

LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE EST UNE AUTORISATION ASSORTIE DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS OU D'UN REFUS ; L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR DÉLIVRER CETTE DÉCISION EST LE PRÉFET DE LA CÔTE D'OR.

LE PROJET NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ARRETE PREFECTORAL DU 23 MARS 2018), LA DUREE DE L'ENQUETE EST REDUITE A QUINZE JOURS. **NATURE DE L'INSTALLATION :**

LE PROJET CONSISTE A METTRE EN OEUVRE UN PELLICULAGE DES MEDICAMENTS A BASE DE SOLVANT EN COMPLEMENT DU PELLICULAGE AQUEUX DEJA PRESENT.

AFIN DE LIMITER LES REJETS DE COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) LORS DE CES OPERATIONS, LA SOCIETE RECIPHARM VA METTRE EN PLACE UN OXYDATEUR THERMIQUE REGENERATIF (RTO) PERMETTANT UN ABATTEMENT DE PLUS DE 95 % des COV PRODUITS.

DEMANDEUR (siège social):

SOCIETE RECIPHARM
RUE DES PRES POTETS
21121 FONTAINE-LES-DIJON

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :

COMMUNE DE FONTAINE-LES-DIJON (21121)

DUREE DE L'ENQUETE : 15 JOURS

du **MARDI 09 AVRIL 2019 à 09H00** au **MARDI 23 AVRIL 2019 à 17H30**

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :

DANS LES COMMUNES DE
FONTAINE-LES-DIJON(21)
DIJON (21)
AHUY (21)

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LES PIECES DU DOSSIER COMPRENANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE SERONT DEPOSEES A L'ADRESSE SUIVANTE :

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)
SERVICE DEVELOPPEMENT URBAIN ET TRAVAUX (DUT)
1 RUE BOURGOIN (1er ETAGE)
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) SOIT : **DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H30**

COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Mme CHANTAL DUBREUIL, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT TERRITORIAL EN RETRAITE, DESIGNÉE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR CETTE ENQUETE, SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC, AUX JOURS, HEURES ET LIEU PRÉCISÉS CI-DESSOUS :

► **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)
SERVICE DEVELOPPEMENT URBAIN ET TRAVAUX (DUT)
1 RUE BOURGOIN (1er ETAGE)
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

MARDI 09 AVRIL 2019	DE 09H00 À 12H00
MARDI 16 AVRIL 2019	DE 09H00 À 12H00
MARDI 23 AVRIL 2019	DE 14H30 À 17H30

LE PUBLIC POURRA CONSULTER UN EXEMPLAIRE DU DOSSIER ET CONSIGNER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS ÉCRITES :

• SUR LE REGISTRE D'ENQUETE OUVERT A CET EFFET, ÉTABLI SUR FEUILLETS NON MOBILES, COTÉS ET PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR, TENU A SA DISPOSITION A L'ADRESSE SUIVANTE :

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)
SERVICE DEVELOPPEMENT URBAIN ET TRAVAUX (DUT)
1 RUE BOURGOIN (1er ETAGE)
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

• SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE MIS EN PLACE JUSQU'AU MARDI 23 AVRIL 2019 à 17 H 30, A L'ADRESSE SUIVANTE https://www.registre-dematerialise.fr/1_187

• PAR COURRIEL JUSQU'AU MARDI 23 AVRIL 2019 à 17 H 30 A L'ADRESSE SUIVANTE enquete-publique-1_187@registre-dematerialise.fr

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE A MME CHANTAL DUBREUIL, COMMISSAIRE ENQUETEUR DESIGNÉ, A LA MAIRIE DE FONTAINE-LES-DIJON (21121) - 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - AVANT LA CLOTURE DE L'ENQUETE SOIT AU PLUS TARD LE MARDI 23 AVRIL 2019 JUSQU'A 17H30.

TOUTES INFORMATIONS RELATIVES A L'ENQUETE, DONT LE DOSSIER ET L'ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE POURRONT ÊTRE CONSULTÉES :

• SUR SUPPORT PAPIER A LA PREFECTURE DE LA COTE D'OR, DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL – POLE ENVIRONNEMENT ET URBANISME - SECTION ICPE – 53 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJON - DE 9H30 A 11H30 ET DE 14H30 A 16H30 DU LUNDI AU VENDREDI

• SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'ENQUETE : <http://www.cote-dor.gouv.fr/societe-recipharm-fontaine-sas-a5246.html>

• SUR SUPPORT PAPIER ET SUR UN POSTE INFORMATIQUE A L'ADRESSE SUIVANTE :

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)
SERVICE DEVELOPPEMENT URBAIN ET TRAVAUX (DUT)
1 RUE BOURGOIN (1er ETAGE)
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) SOIT DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H00 A 12H00 ET DE 13H30 A 17H30, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE.

• SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE MIS EN PLACE A L'ADRESSE SUIVANTE JUSQU'AU MARDI 23 AVRIL 2019 à 17 H 30 : https://www.registre-dematerialise.fr/1_187

LE PRÉFET DE LA CÔTE D'OR ADRESSERA, DES LEUR RÉCEPTION, COPIE DU RAPPORT, DES ANNEXES ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, EN MAIRIE DE FONTAINE-LES-DIJON (21121), POUR Y ÊTRE TENUS A LA DISPOSITION DU PUBLIC DURANT UN AN A COMPTER DE LA DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE.

PENDANT LA MEME DUREE, CES DOCUMENTS SERONT ÉGALEMENT CONSULTABLES PAR LE PUBLIC A LA PREFECTURE DE LA COTE D'OR, DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL – POLE ENVIRONNEMENT ET URBANISME - SECTION ICPE – 53 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJON - ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE : <http://www.cote-dor.gouv.fr/societe-recipharm-fontaine-sas-a5246.html>

DES RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS À LA SOCIETE RECIPHARM AUPRES DE :

MME CLAUDINE PINOT
RESPONSABLE SECURITE ENVIRONNEMENT DU SITE
TÉL. : 03.80.44.78.43